

**ESPCI 2023 – Délibération n°04**

**Objet : Modification du règlement intérieur et des statuts de la Régie ESPCI : création du poste de Directeur général des services**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par le décret n°2010-175 du 23 février 2010, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a modifié la dénomination et les missions des secrétaires généraux d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ou d'école nationale d'ingénieurs qui sont alors devenus des directeurs généraux des services dotés de missions élargies dans le contexte d'autonomie renforcée des EPSCP impulsée par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007. En effet, dans ce contexte de mutation des établissements d'enseignement supérieur, le directeur général des services, principal collaborateur et conseiller direct du président ou du directeur général, est passé progressivement d'une fonction d'administration générale et de gestion à un double rôle, beaucoup plus stratégique, d'assistant à maîtrise d'ouvrage et de maître d'œuvre du projet de développement de l'établissement. Les enjeux de pilotage du budget, de déploiement d'une politique immobilière, de développement de la formation (notamment l'innovation pédagogique) et de la recherche sont ainsi devenus de plus en plus stratégiques avec notamment la prépondérance des financements par appels à projets, en matière de recherche (ERC, ANR...) comme de formation (loi ORE, initiatives d'excellence...).

En votant la délibération n°03 du 06 décembre 2023, vous avez souhaité opérer la même évolution de dénomination du secrétaire général en directeur général des services.

Ce changement de dénomination doit faire l'objet d'une retranscription au sein des documents statutaires de l'Ecole les statuts et le règlement intérieur.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

**ESPCI 2023 – Délibération n°04**

**Objet : Modification du règlement intérieur et des statuts de la Régie ESPCI : création du poste de Directeur général des services**

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale et lui transférant la gestion de l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI Paris), jusqu'alors administrée en régie directe,

Vu la délibération n°2019 DAE 249 du conseil de Paris modifiant les statuts de l'École supérieure de physique et chimie industrielle de la Ville de Paris (ESPCI),

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ESPCI n°18 du 18 juin 2021 portant modification desdits statuts,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ESPCI n°7 du 13 octobre 2023 portant modification du Règlement intérieur de la Régie ESPCI,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ESPCI n°03 du 06 décembre 2023 relatives aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de directeur général des services de la régie ESPCI,

Considérant qu'il convient de prendre en compte les modifications induites par la création d'un poste de Directeur général des services venant se substituer à celui de Secrétaire général des services,

Considérant qu'il convient de modifier les statuts et le règlement intérieur de l'ESPCI,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le conseil d'administration décide la modification des statuts de l'ESPCI en remplaçant la fonction de Secrétaire général par celle de Directeur général des services dans l'ensemble du document comme suit

Titre 2 organisation administrative et scientifique

Article 4 [...] Le Directeur Général est assisté par le Directeur des Etudes, le

Directeur de la Recherche et le Directeur général des services. [...]

. Article 7 [...] Le Directeur général des services est nommé par le Président du Conseil d'administration [...]

**Article 2 :** Le conseil d'administration décide la modification du règlement intérieur de l'ESPCI en remplaçant la fonction de Secrétaire général par celle de Directeur général des services dans l'ensemble du document comme suit

Titre 2 les organes de concertation

. Article 7 Comité Agenda 21

Il est présidé par le Directeur général des services de l'ESPCI Paris - PSL. Il comprend, en plus du Directeur général, [...]

. Article 8 le Comité industriel

Composition

La composition du Comité industriel est la suivante : [...]

- Le Directeur général des services [...]

Titre 5 obligations et discipline

. Article 3-1 composition du Conseil de discipline

La composition du Conseil de discipline est la suivante

3° Le Directeur général des services de l'école [...]

**Article 3:** Le Conseil d'administration charge le Directeur et le Secrétaire Général, chacun en ce qui les concerne, de l'ensemble des procédures liées au contrôle de légalité.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

La Présidente,

Signé par Marie-Christine Lemardeley  
Le 08/12/2023

 Signed with  
universign

Marie-Christine Lemardeley